



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1588

Création d'un dispositif d'aide au répit à domicile pour les familles concernées par le handicap d'un enfant de 0 à 12 ans « Bulle d'R », en partenariat avec l'Association « Eveil Mâtins » - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 euros pour la création de ce projet

Direction de l'Enfance

**Rapporteur** : Mme REYNAUD Blandine

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINI), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1588 - CREATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE AU REPIT A DOMICILE POUR LES FAMILLES CONCERNEES PAR LE HANDICAP D'UN ENFANT DE 0 A 12 ANS « BULLE D'R », EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « EVEIL MATINS » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 20 000 EUROS POUR LA CREATION DE CE PROJET (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Eveil Mâtins » est une association gestionnaire de deux équipements de petite enfance dans le 2<sup>e</sup> arrondissement : « Eveil Mâtins » d'une capacité de 17 places et la micro-crèche « Bulle d'Eveil » d'une capacité de 10 places.

Dans le cadre de son activité d'accueil du jeune enfant, l'Association a développé plus spécifiquement l'accueil d'enfants en situation de handicap. Grâce à son expertise dans ce domaine, l'Association souhaite étendre son activité en développant un dispositif d'aide au répit pour les familles concernées par le handicap d'un enfant.

L'aide au répit s'inscrit dans la continuité des activités des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant en permettant aux parents qui ont un enfant en situation de handicap de retrouver du temps pour eux ou pour les autres enfants de la famille, une vie sociale, un temps de loisirs, une sortie l'espace de quelques heures, grâce à un intervenant qui assure la garde de l'enfant (et éventuellement de la fratrie) au domicile familial.

S'agissant d'une nouvelle activité de service à la personne, différente de l'accueil en EAJE, une nouvelle Association « Bulle d'R » est créée.

Ce service d'aide au répit est dédié aux parents d'enfants en situation de handicap jusqu'à l'âge de 12 ans et bénéficiant de l'AEEH ou atteints d'affections contraignant les parents à une présence continue sur une longue durée.

Le service se caractérise par l'intervention au domicile des familles, sur l'agglomération lyonnaise desservie par les TCL, du lundi au samedi sur une plage horaire de 4 h maximum consécutives de 8h à 24h.

L'Association est prestataire de service et donc employeur des intervenants. Chaque intervention est facturée selon un tarif modulé en fonction du quotient familial.

La qualification et le processus de recrutement font l'objet d'une attention particulière pour assurer la qualité du service. Sont principalement ciblés les étudiants en secteur médico-social, sanitaire et social de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> années : éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, aide-soignant, auxiliaire de

puériculture, infirmier, technicien de l'intervention sociale et familiale, psychomotricien... Formation, encadrement et suivi sont également prévus pour garantir la solidité de l'équipe d'intervenant.

La mise en place de ce projet s'est appuyée sur une enquête de besoins réalisée auprès de familles usagers, et du constat qu'il n'existe pas à ce jour de service d'aide au répit spécialisé pour les enfants porteurs de handicap sur la Ville de Lyon et à l'échelle de la métropole.

Ce projet se présente donc comme un dispositif innovant, complémentaire au mode d'accueil principal (crèche, assistante maternelle, parent), avec l'avantage de maintenir l'enfant dans son environnement de vie grâce à l'intervention de professionnels formés et en permettant la garde à domicile de la fratrie. Le projet est estimé à un budget total de 76 000 € par an.

L'Association dispose pour sa première année d'une subvention de 25 000 € de la CAF dans le cadre du fonds public et territoires et de 5 000 € par un mécène (Mondiale Protection). Plusieurs autres dossiers ont été déposés dont la CPAM et auprès de la Métropole.

L'Association sollicite la Ville de Lyon pour un soutien financier de 20 000 € pour la phase de démarrage du projet prévue sur le dernier trimestre 2015.

Au regard de la pertinence du projet et des soutiens déjà obtenus, il est proposé d'allouer une aide de 20 000 € pour le démarrage de ce projet.

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

### **DELIBERE**

1 - Une subvention de fonctionnement de 20 000 € est allouée à l'Association « Bulle d'R » – 32 rue de Condé à Lyon 2<sup>e</sup> pour la création d'un dispositif d'aide au répit à domicile.

2 – M. le Maire est autorisé à signer tous les documents y afférents.

3 - La subvention de fonctionnement sera prélevée sur l'enveloppe « Subvention Fonctionnement Ajustement » et imputée sur l'article 6574, fonction 63, exercice 2015.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**B. REYNAUD**